une promenade au bord de la mer et proposa à son gendre de s'associer à ce projet. Le gendre repoussa cette proposition, mais promit, pour rendre la rupture définitive, de quitter le pays avec sa femme ; puis, il abandonna ce projet, ayant acquis la conviction que sa maîtresse le suivrait partout. Alors, le beau-père revint à la charge et finit par faire accepter à son gendre la nécessité de faire mourir la maîtresse ; l'amant acquiesça à ce projet, parce qu'en rompant avec elle, il voulut avoir la certitude qu'elle n'appartiendrait jamais à un autre. Frapper la fille R... dans la maison de son père était impossible ; il fallait l'attirer dans les champs, dans un lieu désert. Sur les conseils de son beau-père, S... jouant la comédie, promit à sa maîtresse de partir avec elle la nuit et d'abandonner sa femme pour toujours. La fille R..., étonnée de ce revirement, eut d'abord quelques soupçons, mais son amour les dissipa vite et elle fit ses préparatifs de départ. Une nuit, malgré une tempête épouvantable, elle quitta la maison de son père et alla rejoindre son amant qui l'attendait. Sans crainte, sans défiance, toute au bonheur de fuir avec lui, elle se laissa conduire dans un endroit désert où le beau-père l'attendait, embusqué derrière un rocher. Dès qu'il la vit, il s'élança sur elle et la frappa de plusieurs coups de couteau, sans parvenir à la tuer. L'amant se joignit alors à lui pour l'achever. Après une lutte terrible contre les deux assassins, la femme tomba frappée de 24 coups de couteau.

Voici encore le récit d'un meurtre par jalousie fait par l'accusé lui-même, qui était aveugle : « Indigné de l'inconduite de ma femme, je résolus de la tuer ; j'achetai un couteau, après m'être assuré en le tâtant qu'il était bien pointu. Pendant la nuit, je saisis par le cou ma femme qui dormait à côté de moi, et lui plantai le couteau dans le cou. Elle poussa un seul cri, car c'était un chardonneret[1]. J'ai

(1) Expression provençale qui désigne une personne petite et frêle comme un petit oiseau.

attendu au chevet de son lit pendant deux heures[1], pour me rendre compte si elle était morte, et lorsque je l'ai sentie froide, je suis venu me constituer prisonnier. »

Lorsqu'un ouvrier italien est mordu par la jalousie, il est rare qu'il ne profère pas contre son rival ou contre la femme qui le repousse des menaces de mort telles que celles-ci : « Toi, je te ferai la peau ! Toi, je te couperai le cou ; » et il coupe le cou à la victime, comme il le dit. Il y a des Italiens qui par jalousie saignent des femmes comme des brebis, qui tuent un homme, comme ils boiraient un verre de vin ; ils ont l'habitude de faire rougir la lame du poignard dans le feu, après l'avoir frottée d'une gousse d'ail, afin de donner à l'acier une meilleure trempe. Le nommé Barbiéri, très épris d'une jeune fille qu'il voulait épouser, bien qu'elle eût dix ans de plus que lui et qu'elle fût fiancée à un autre, lui adressait des menaces de mort ; il montrait à un camarade un tranchet de cordonnier, en lui disant qu'il était empoisonné et que dans quelques jours on entendrait parler de lui si la jeune fille persistait à le repousser. Comme c'était la fille d'un aubergiste et qu'elle était obligée de parler aux voyageurs et aux pensionnaires, l'Italien la regardait avec férocité, quand il la voyait parler à d'autres jeunes gens. « Quelque jour je la tuerai, » disait-il. — « Mais vous êtes fou, » lui fit observer un témoin. — « Vous avez raison, » répondit-il, et cependant quelques jours après il fit aiguiser son tranchet et coupa le cou à la jeune fille. — Un autre Italien, très épris de sa belle-sœur, lui tira plusieurs coups de revolver au moment où elle allait coucher ses enfants ; il la blessa et tua un de ceux-ci.

Les Italiens commettent beaucoup de meurtres passionnels comme ils commettent beaucoup de meurtres politi-

(1) L'instruction révéla que pendant ces deux heures le mari assassin fuma tranquillement des cigarettes.

ques et anarchiques[1] et beaucoup de meurtres par cupidité. D'après les statistiques du Ministère de la justice, il y a eu en Italie en 1890, 3628 accusés d'homicides volontaires et de coups et blessures ayant entraîné la mort ; en 1891, 3944 ; en 1892, 4408 ; en 1893, 4336. On a écrit que les progrès de la civilisation ont amené la décroissance de la criminalité violente ; je ne remarque pas cette décroissance sur les statistiques italiennes.

Si l'Italien commet plus de meurtres par jalousie que les autres peuples, ce n'est point à « l'énergie » de son caractère qu'il faut attribuer cette fureur homicide, mais à la violence vindicative de son tempérament et à son extrême susceptibilité. L'Italien tue souvent pour le motif le plus futile ; pour se venger d'une injure, d'une plaisanterie, d'un propos ingnifiant, il frappera de mort un passant, un camarade ; suivant les régions, il emploie le couteau, le rasoir, le tranchet ou le revolver. Les trois quarts des meurtres et des assassinats jugés par les cours d'assises des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes sont commis par des Piémontais, des Toscans et des Napolitains. J'ai vu des Italiens tuer le passant qui les engage à chanter moins fort dans la rue, — tuer le cabaretier qui veut les faire sortir du cabaret, — tuer le maladroit, qui dans un bal leur marche sur le pied, — tuer le créancier qui leur réclame ce qui lui est dû, — tuer le camarade, qui les aura éclaboussés par mégarde, etc. On ne peut croire à quel degré l'ouvrier italien pousse la susceptibilité. Dernièrement à Toulon un ouvrier boulanger italien est traité de pain plat par un camarade, avec qui il a une petite discussion ; deux jours après, il lui tire un coup de revolver, pour se venger de cette injure, et quand on l'interroge, il déclare que l'injure qu'il avait reçue valait

(1) L'assassin du Président Carnot était italien. C'est un Italien qui a tué Canovas ; c'est encore par un Italien que l'Impératrice d'Autriche a été assassinée.

le châtiment qu'il avait infligé. Je pourrais citer cent exemples pareils.

Cette fureur vindicative et homicide a toujours été observée chez les Italiens, à toutes les époques de l'histoire. La plupart des grands artistes de la Renaissance s'injuriaient et se battaient entre eux à coups de poing, à coups de bâton, à coups de couteau pour une querelle d'atelier, pour une rivalité amoureuse, et quelquefois pour moins que cela. Le Caravage voulut tuer un cuisinier parce qu'il avait mal préparé un plat d'artichauts. Il y a un mot dans la langue italienne pour désigner l'homme violent, qui est toujours prêt à prendre le couteau ; on l'appelle *uomo di cotello*.

L'Espagnol, comme l'Italien, est prompt à se venger d'un rival ou d'une femme dont il est jaloux, parce qu'il est aussi très susceptible et très orgueilleux. Voici un exemple récent de susceptibilité espagnole : deux ouvriers cordonniers, l'un Français, l'autre Espagnol, travaillaient ensemble ; l'Espagnol se mit à chanter ; le Français critiqua sa méthode ; l'Espagnol fit observer que les Espagnols étaient aussi bons chanteurs que les Français, et sur une réponse impolie de son camarade, il lui lança son tranchet, qui resta planté dans le côté ; la victime fut obligée de se l'arracher. A l'audience, quand le président demanda à l'Espagnol pourquoi il avait donné à son camarade un coup, qui avait failli le tuer, il répondit : « Il m'a manqué de respect. » Lorsque la jalousie vient se joindre chez un Espagnol à un caractère si fier, si susceptible, il n'est pas d'actes de fureur et de vengeance qu'elle ne fasse commettre.

Chez les peuples sauvages des pays chauds, la jalousie de l'homme est si violente, que les femmes s'enlaidissent quelquefois pour moins éveiller la jalousie des maris, qui les tuent dans des accès de fureur. — En Orient, la femme est tenue enfermée, elle ne sort qu'avec des voiles qui lui cachent le visage, parce que l'homme doute tou-

jours de sa fidélité. Le législateur sacré des anciens Hindous « donnait en partage aux femmes l'amour de leur lit, de leur siège et de la parure, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, le désir de faire du mal et la perversité ». (*Lois de Manou*, IX, v. 17.) Aussi Manou recommanderait-il au mari de surveiller sa femme « jour et nuit... afin de préserver sa lignée » et de la chasser lorsqu'elle commettait quelque faute « toujours sur la partie postérieure du corps ». (*Lois de Manou*, VIII, v. 299-300). — Le fondateur de la religion musulmane avait aussi de la vertu féminine une opinion peu favorable ; il se demande « s'il faut attribuer à Dieu comme enfant un être qui grandit dans les ornements et les parures ». (Le *Coran*, XLIII, 17.) En Orient, l'homme méprise la femme et la tient enfermée, surveillée de près par des eunuques. On sait combien sont fréquents les drames de la jalousie dans les harems. C'est un de ces drames qui a servi de sujet à la tragédie de Racine, *Bajazet*.

En Suisse, au contraire, les meurtres par jalousie, comme les autres crimes passionnels, sont très rares. En visitant, il y a deux ans, la prison de Lausanne, qui contient les détenus de tout le canton de Vaud, subissant une peine supérieure à cent jours, je n'ai trouvé, sur 208 hommes et 20 femmes, qu'un seul détenu ayant commis il y a quinze ans un crime passionnel ; c'était un mari qui avait tué sa femme par jalousie. Le directeur de la prison me dit qu'on n'avait constaté dans tout le canton de Vaud aucun cas de vengeance féminine depuis plusieurs années. — Il n'y a pas de règle sans exception, on peut trouver chez les peu-du nord des tempéraments aussi passionnés que chez ceux du midi ; Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, qu'on appelait « le roi de neige », disait d'elle-même : « Mon tempérament impétueux ne m'a pas donné moins de penchant à l'amour que pour l'ambition. » Deux écrivains romanesques très passionnés, J.-J. Rousseau

et Mme de Staël appartenaient à des familles suisses.

La jalousie peut faire éclater des instincts cruels chez un homme qui avait été jusque-là bon, généreux. Un honnête ouvrier, qui avait étranglé sa maîtresse par jalousie, faisant un retour sur son passé, disait au juge d'instruction : « Jusqu'ici personne n'avait jamais rien eu à me reprocher et maintenant je suis un assassin ; voilà ce que c'est que la passion a fait de moi. » — Othello était bon, tendre, généreux, Cassio dit de lui : « Il avait le cœur grand. » Ludovico ajoute en l'interpellant : « O vous, Othello jadis si bon, et maintenant tombé dans le piège d'un esclave maudit, que vous dira-t-on, à vous? » — « Que je suis un assassin, » répond Othello. — Un bon ouvrier, bien noté, (c'était encore un cordonnier), jugé en février 1892, a raconté ainsi qu'il suit le meurtre de sa femme, qu'il avait tuée par jalousie : « J'ai porté à ma femme un violent coup de tranchet, lorsqu'elle était assise sur une chaise, à côté du lit et commençait à se déshabiller. Pendant que d'une main je la tenais par les cheveux, je l'ai frappée dans la région du cou, d'où s'est échappé immédiatement un véritable flot de sang. Le coup fut si violent, que ma femme ne put proférer aucune parole et tomba de sa chaise sur le sol, en remuant les bras et les jambes. » — *Le juge d'instruction :* « — Le médecin a constaté avec nous que le cou de votre femme avait été fortement serré à l'aide d'une ceinture à laquelle vous aviez fait un nœud coulant. » — *L'accusé :* « Comme ma femme remuait encore beaucoup, malgré l'énorme quantité de sang qu'elle perdait, et que j'étais comme fou, j'ai eu l'idée d'abréger ses souffrances, en nouant une cravate autour de son cou. Au bout de quelques minutes j'ai constaté que ma femme ne remuait plus. » — L'instruction révéla que le lendemain l'assassin alla travailler chez un maître cordonnier et se servit du tranchet avec lequel il avait saigné sa femme. — Euripide avait déjà observé que l'amour peut pousser au crime

des hommes, qui avaient été jusque-là bons et généreux : « Amour, invincible amour, dit le chœur dans *Antigone*.... Celui que tu possèdes est en proie au délire. Tu pervertis même les cœurs des justes pour les entraîner à leur perte. » — Pour obtenir la main d'Hermione, Oreste se fait assassin. La jalousie peut transformer en criminels des hommes restés honnêtes jusque-là ; elle leur met l'arme à la main et les pousse à la vengeance.

La jalousie fait commettre un grand nombre de meurtres et de coups et blessures. Le chiffre des meurtres par jalousie, donné par les statistiques du Ministère de la justice, n'est pas complet ; il ne contient que le nombre des accusés qui ont été jugés. Or, un grand nombre de jaloux se tuent après avoir tué ; les poursuites étant éteintes par la mort des coupables, il s'ensuit que les meurtres suivis de suicides ne sont pas portés sur les statistiques judiciaires. En outre, un grand nombre de violences inspirées par la jalousie, sans entraîner la mort, déterminent des infirmités, des mutilations graves, la cécité, la perte d'un membre, quelquefois un ébranlement cérébral. Toutes ces affaires ne vont pas aux assises ; un grand nombre sont correctionnalisées.

Le meurtre par jalousie est tantôt prémédité, tantôt l'explosion d'un accès subit de jalousie. Un jaloux qui avait étranglé sa maîtresse disait au juge d'instruction que le soir en se couchant avec elle pour passer ensemble une dernière nuit, il avait caché sur une chaise la corde qui devait servir le lendemain ; il avait eu le soin de la frotter avec du savon pour la rendre plus glissante. La maîtresse avait aperçu cette corde qui lui était destinée, mais elle ne s'en émut pas croyant que son amant l'avait achetée pour se pendre lui-même. Cet accusé avait prémédité son crime depuis longtemps. Trois jours avant, dans une discussion qu'il eut avec sa maîtresse, il la prit par le cou en lui disant : « Quand je te tiendrai par là, tu ne parleras pas

tant. » Cette discussion s'étant apaisée, on le vit plongé dans une profonde réflexion, et comme on lui en demandait le motif, il répondit : « Je pense à ma maîtresse, je lui ai donné trois jours à vivre. » Trois jours après il l'étrangla.

Souvent aussi, le meurtre par jalousie n'est pas prémédité : il éclate si subitement, que le jaloux est lui-même étonné de son crime, qu'il ne sait comment l'expliquer et éprouve quelque peine à s'en rappeler les circonstances. C'est un mari, qui surprenant sa femme en flagrant délit, la frappe et la tue dans un accès subit de colère qui l'aveugle. C'est une femme légitime, qui, placée à l'improviste en présence de la maîtresse de son mari, ne peut plus se maîtriser et s'élance sur sa rivale. C'est un mari qui, rencontrant dans la rue l'amant de sa femme et surprenant quelques signes d'intelligence entre les deux coupables ou observant sur le visage de sa femme un éclair d'amour et de joie, bondit de colère sur l'amant et le frappe. — Dans une autre affaire, le mari recevant de la bouche de sa femme l'aveu de sa faute, fait avec cynisme, perd la tête et la tue.

Toute passion satisfaite procure du plaisir au premier moment, sauf à donner des regrets plus tard : comme la femme abandonnée, le jaloux qui se venge éprouve un réel contentement qui le rend indifférent à la peine la plus grave. Un mari qui avait tué l'amant de sa femme, confronté avec le cadavre de sa femme le regardait avec satisfaction et colère et disait au magistrat : « Pour moi, l'échafaud n'est rien. » — Un autre accusé, qui dans un accès de jalousie avait tué sa maîtresse, s'écriait heureux de s'être vengé : « Ça m'est égal d'aller à Cayenne pour vingt ans, je voulais la tuer. » — Une mère dont la fille avait été tuée par un jeune homme qui avait voulu l'épouser, étant indignée de l'indifférence de l'assassin devant le cadavre de sa victime, lui criait : « Monstre, vous êtes

content maintenant ? — Oui, lui répondit l'assassin, je suis content ; c'est vous qui êtes coupable de la mort de votre fille, puisque vous ne vouliez pas la marier avec moi. » — Cette indifférence pour la peine est quelquefois conservée par les assassins par amour jusqu'à l'audience, où ils refusent l'indulgence des magistrats et réclament la mort, pour être enterrés auprès de leurs victimes. Mais alors cette indifférence pour la peine vient de l'amour et des remords, qui ont succédé à l'explosion de la colère et de la jalousie.

Quelques criminalistes ont prétendu que cette indifférence pour la peine et la satisfaction que le jaloux éprouve, sont des preuves d'anomalie morale. Sans doute, la satisfaction de la vengeance ressemble à la sensation de soulagement éprouvée par un névropathe qui accomplit un acte, dont l'image obsède sa pensée ; c'est une détente de tout son être, une indéfinissable sensation de soulagement [1]. Mais cette satisfaction qu'éprouve l'homme qui se venge ne constitue point une anomalie morale ; c'est un plaisir si vif, qu'on a dit que c'est le plaisir des Dieux. La vengeance est une passion si naturelle, que la mythologie antique prêtait aux Dieux les vengeances les plus atroces. Si les Dieux étaient si vindicatifs, quoi d'étonnant que les hommes le soient sous l'empire de la jalousie ? La détente des nerfs après un acte de vengeance n'est point un signe d'anomalie, une preuve d'irresponsabilité. La colère tend les nerfs, et inspire un besoin de vengeance, qui cause une véritable souffrance tant qu'il n'est pas satisfait. Cette souffrance cesse par l'accomplissement de l'acte de vengeance ; c'est une décharge de l'électricité dont les nerfs étaient chargés. Cette détente des nerfs constitue un soulagement. En outre, si on observe pendant leur détention les jaloux qui ont éprouvé du plaisir à se

(1) Magnan. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, 2e série, p. 43.

venger, on constate des revirements, des changements d'idées et de sentiments, qui les montrent semblables aux autres hommes ; la plupart regrettent leur crime. Combien de maris qui après avoir tué leur femme, se disaient heureux de s'être vengés, éclatent tout à coup en sanglots et témoignent le plus violent repentir ! L'erreur de M. le Dr Despine, de M. le Dr Lombroso et des criminalistes de leur école, consiste à rapporter seulement les propos tenus par les accusés au moment où ils commettent le crime ; ils oublient d'observer les criminels après le crime, pendant l'instruction, alors que leur attitude et leurs sentiments ont changé. Les mêmes accusés qui au moment du crime ou peu de temps après, déclaraient cyniquement ne rien regretter, être heureux d'avoir satisfait leur vengeance, être indifférents à la peine, expriment des sentiments tout différents pendant l'instruction ; alors on les entend dire : « Je regrette maintenant ce que j'ai fait ; à présent je comprends que j'ai mal agi et je le regrette, mais alors j'étais dominé par la colère. » — Des voisins étant accourus aux cris d'une femme qui était étranglée par son amant jaloux, celui-ci leur dit en désignant l'endroit où il avait jeté sa victime : « Elle est là ! elle est morte ; je l'ai tuée ; je suis content, et à présent je puis mourir. » Si l'on s'arrêtait là sans étudier le caractère de l'assassin pendant les jours qui ont suivi le crime, on croirait qu'il n'était pas conformé comme les autres hommes, qu'il était atteint d'anomalie morale. Or, quelques jours après, le même criminel disait au juge d'instruction : « Je regrette maintenant ce que j'ai fait. Si le crime était encore à commettre, je ne le commettrais plus. » — Il y a des fous moraux, je le sais, mais alors ce sont des aliénés ou des dégénérés. Sans doute, parmi ceux qui commettent les crimes, il y a des dégénérés atteints de folie morale, mais tous les criminels ne sont pas des dégénérés.